



**Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS :

Bid Receiving Unit / Groupe de la réception des soumissions

Procurement & Contracting Services / Services d'acquisitions et des marchés.

Royal Canadian Mounted Police
73 Leikin Drive,
Ottawa, Ontario
K1A 0R2
Attn: Diane Perkins

Telephone No. no de téléphone: (613) 843-5904

AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER

Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES

Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone: ()

Facsimile No. – No de télécopieur: ()

Title-Sujet Construction du Détachement de Coaldale		
Solicitation No. – No. de l'invitation 201904154	Amend. – Modif. No. : 3	Date 22 février 2019
Client Reference No. - No. de Référence du Client 201904154		
GETS Reference No. – No de Référence du SEAG PW-19-00861495		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14:00 on –08 mars 2019 HNE (heure normale de l'Est)		
F.O.B. - F.A.B. Destination		
Address Enquiries to: - Adresser toute questions à : Diane Perkins		
Telephone No. - No de telephone 613-843-5904	Fax: 613-825-0082	
Destination of Goods - Destinations des biens: See Herein		
Instructions : See Herein / Voir aux présentes		
Delivery Required – Livraison exigée: See Herein		
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm. Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		



Amendement No. 3

Construction du Détachement de Coaldale

de la SOLICITATION. : 201904154

Date: 22 février 2019

LES CHANGEMENTS SUIVANTS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT.

Sollicitation Amendement: 003

Partie 1: Questions/Réponses :

Partie 2: Changements

Partie 1 - Questions/ Réponses:

Question n° 1

La section IP05 précise que la révision de la soumission doit être soumise sous forme de copie papier. Puisque nous sommes situés à Calgary, en Alberta, nous devons poster notre soumission quelques jours avant et envoyer une révision de soumission à notre prix par télécopieur ou par courriel le jour de la clôture des soumissions pour respecter la date limite; veuillez confirmer le formulaire acceptable ou la révision de soumission.

Réponse n° 1

Veuillez vous reporter au changement n° 1 ci-dessous.

Question n° 2

Nous n'avons aucun problème à soumettre une copie papier des documents d'appel d'offres avant la date de clôture. Toutefois, pourriez-vous envisager d'autoriser la modification d'une soumission par courriel ou par télécopieur? Comme nous ne recevons pas de soumissions pour les travaux de mécanique ou d'électricité avant la toute dernière minute, parce que les fournisseurs d'équipement ne dévoilent leurs prix qu'à la dernière minute, pour éviter que les prix ne soient magasinés, le fait d'insister pour que les modifications de soumission soient livrées en main propre signifie que toutes les entreprises générales qui participent à cet appel d'offres devront faire déplacer une personne de Calgary à Ottawa uniquement pour apporter des modifications, et cela nous semble constituer un fardeau inutile pour les entrepreneurs locaux.

Pourriez-vous reconsidérer votre décision à ce sujet?

Réponse n° 2

Veuillez vous reporter au changement n° 1 ci-dessous.

Question n° 3

Le détachement de la GRC à Coaldale est-il un bâtiment en béton, en brique ou en acier?

Réponse n° 3

Veuillez consulter les plans et devis de construction.

Question n° 4

Pourriez-vous préciser si l'armature galvanisée est une exigence pour le détachement de la GRC à Coaldale? Le devis exige la galvanisation, mais les dessins exigent que l'armature soit en acier de nuance 400.

Réponse n° 4

Il n'y a pas besoin de béton à armature galvanisée pour le bâtiment des Services de protection (détachement de la GRC) à Coaldale.



Question n° 5

Le projet nécessiterait-il des retenues parasismiques sur le système de gicleurs, puisqu'il est considéré comme un bâtiment de protection civile?

Réponse n° 5

Ajouté dans l'addenda de mécanique 1.

Question n° 6

En ce qui concerne la spécification relative à la protection contre l'incendie, il est noté qu'une vanne d'alarme complète avec garniture devait être fournie et installée, mais que les dessins ne montraient pas l'alarme mais (2) vannes de régulation par zones seulement. Veuillez indiquer si une alarme est requise pour ce projet.

Réponse n° 6

Révisé dans l'addenda de mécanique 1.

Question n° 7

Veuillez demander le type d'armoire d'extincteurs pour les dispositifs FEX-R, FEX-SR et FEX-1.

Réponse n° 7

Ajouté dans l'addenda de mécanique 1

Question n° 8

Peut-on utiliser des tuyaux de série 40 au lieu des tuyaux en fonte ductile pour les manchons de tuyaux?

Réponse n° 8

Clarification dans l'addenda de mécanique 1.

Question n° 9

Je suis le représentant de l'Ouest canadien d'une entreprise appelée Rockfon. Rockfon est une filiale de Rockwool, le fabricant d'isolant en laine de roche Roxul Stone Wool Insulation. Nous avons pris exactement le même produit Stone Wool, nous y avons ajouté un revêtement et nous en avons fait un produit de plafond. Nous avons également acheté des systèmes métalliques et de suspension de Chicago Metallic pour fournir l'ensemble complet : ossature, panneaux métalliques spéciaux et panneaux de plafond en laine de roche. Nous ne sommes en Amérique du Nord que depuis 6 ans maintenant.

Même si ce produit est de la laine de roche, il est important de préciser que nous sommes toujours classés selon la norme ASTM E1264 comme un produit de fibre minérale. La laine de roche atteint de grandes valeurs acoustiques, a une valeur thermique, est hydrophobe et complètement inerte aux virus, moisissures et mildiou, ne nécessitant aucun biocide ajouté simplement parce qu'il n'y a aucune source de nourriture. Tous les panneaux de laine de roche sont également classés « Or » par GreenGuard pour les faibles émissions de COV.

Je vous présente aujourd'hui une demande d'approbation concernant la section 09 51 13, Éléments acoustiques pour plafonds; veuillez consulter les documents à l'appui ci-joints :

1. notre soumission aux fins d'approbation, avec une comparaison;
2. fiche technique du carreau de plafond Alaska dB;
3. fiche technique du carreau de plafond Cinema Black;
4. fiche technique du système de suspension de la série 1200.

Réponse n° 9



La substitution est acceptable. On révisera la section 09 51 13 par addenda pour y inclure cette information.

Question n° 10

Conformément à la section 09 80 00, sous-alinéa 2.1.2.1.2, la finition du tissu indique « tel qu'indiqué », mais je ne le vois nulle part – puis-je obtenir des précisions à ce sujet?

Réponse n° 10

Clarifié dans l'addenda 1.

Question n° 11

Question pour casier métallique selon la section de devis 10 51 13 :

- Type L5, Fabricant Spacesaver EDHGS10155.15. Le numéro de modèle EDHGS est logique, mais pas les chiffres ni la description. Veuillez fournir des précisions.
- Le type L7 indique « montage en applique », mais indique ensuite « élément encastré à 10 portes ». Doit-il être en applique ou encastré?
- Le type 8 indique « installation d'affleurement ». Je ne sais pas s'il s'agit d'une installation en applique ou encastrée.
- Le type L1-L4 énumère Shanahan's comme une substitution acceptable, mais n'indique pas le fabricant privilégié ou le numéro de modèle par la suite.

Réponse n° 11

- L5 : Des précisions seront fournies quant au fournisseur du système de casier.
- L7 : Des précisions seront fournies dans un addenda.
- L8 : Des précisions seront fournies dans un addenda.
- L1-L4 Le libellé sera modifié au moyen d'un addenda pour indiquer « fabricant acceptable ».

Question n° 12

Veuillez confirmer si notre système de toiture de remplacement au système de toiture R1 et R3 est acceptable :

Conformément à la section 01 62 00, art. 1.7, le système que nous proposons serait le suivant :
Système entièrement collé respectant les exigences de la section 07 52 00 ou supérieur à celles-ci.
60 Mil TPO

Planche Iso HD ou Densdeck prime ½ po
Isolant plat 2 épaisseurs (plus EPS et/ou Polyiso effilé)
Pare-vapeur et apprêt autocollants
Densdeck Prime ½ po
Sur platelage métallique installé par des tiers

Réponse n° 12

Les systèmes décrits à la section 07 52 00 sont ensuite subdivisés en matériaux particuliers. Si une demande est présentée pour utiliser un matériau de remplacement, elle doit servir à remplacement un matériau en particulier. Demander à utiliser un autre système sans fournir d'information sur le produit à des fins de comparaison ne répond pas à l'intention des exigences de substitution. Fournir les fiches techniques des produits pour les matériaux particuliers qui pourraient servir de remplacement.

Question n° 13

Je soumetts respectueusement une demande officielle d'approbation de notre système de barrière DensElement pour le projet susmentionné en plus ou à la place du matériau pare-air prescrit et des plaques de plâtre extérieure prescrite.

Georgia-Pacific a lancé le système de barrière DensElement™, un revêtement extérieur (DensGlass®) avec la technologie intégrée WRB-AB (technologie AquaKOR), ce qui élimine une étape entière (installation de matériau à peler et coller) de l'imperméabilisation de l'enveloppe extérieure. Le WRB-AB est intégré dans l'âme du plâtre, sous le tapis de fibre de verre, ce qui crée un système cohérent et dont la performance a



**Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

été éprouvée. La solution intégrée WRB-AB a montré une réduction de 40 % du temps de construction du mur dans des analyses de temps indépendantes.

En ce qui concerne le panneau de plâtre, section **09 21 16 (paragr. 2.1.3)** ainsi que le pare-air perméable, section **07 27 00 (paragr. 2.2.2.)**, j'aimerais demander l'inclusion du système de barrière DensElement™ de Georgia Pacific. Il s'agit d'un système perméable comme celui prescrit, mais qui inclut le pare-air ou pare-vapeur à l'intérieur du revêtement extérieur, ce qui permet d'économiser du temps et de la main-d'œuvre sur le chantier tout en assurant une couverture adéquate et égale du produit, car il est appliqué à la pâte de plâtre pendant la production dans un environnement contrôlé. Les joints, les fixations et les pénétrations sont réalisés à l'aide du solin liquide Fast Flash de Prosoco, qui peut être installé par temps très froid et qui durcit à l'humidité. Ce produit peut également être installé lorsqu'il pleut, ce qui lui permet d'être installé alors qu'il n'est pas possible d'appliquer des AVB à l'aide d'un produit à peler et coller ou d'un fluide. J'ai joint quelques fiches techniques sur les produits ainsi qu'un guide d'installation pour mieux comprendre le système.

Si je peux faire quoi que ce soit pour faciliter l'intégration ou la prise en considération de notre produit de système de barrière DensElement pour des projets futurs, veuillez me le faire savoir.

Réponse n° 13

L'information soumise sur le produit de remplacement ne respecte pas les niveaux de perméance à la vapeur d'eau indiqués dans le devis pour les pare-air ou les pare-vapeur. Le système n'est pas un système de membrane complet, et l'applicateur de membrane ne garantirait pas non plus le scellant ou calfeutrage utilisé sous son système de membrane. Les membranes doivent provenir du même fabricant pour les membranes de toiture et les membranes murales, ce qui assure une garantie continue des systèmes de barrière. Le système proposé ne répond pas aux exigences du devis. Si le produit doit être pris en considération pour des projets futurs, une liste d'exigences peut être envoyée séparément, mais ne sera pas fournie dans le cadre de la réponse pour ce projet.

Question n° 14

J'ai quelques questions concernant l'assemblage du toit (section 07 52 00). L'assemblage général figure au paragraphe 1.9.2 et davantage de détails sont donnés au fur et à mesure de la lecture du devis.

*Veuillez vous reporter à l'article 2.10 Feuille de base primaire stratifiée
.1 Membrane Soprema Sopraply Traffic Cap*

Ceci est le mauvais matériau pour cette section, car il s'agit d'une membrane primaire. L'assemblage général (1.9.2) indique Soprasmart 180, ce qui serait correct. Veuillez préciser.

Réponse n° 14

Le devis sera révisé par addenda.

Question n° 15

J'ai quelques questions concernant l'assemblage du toit (section 07 52 00). L'assemblage général figure au paragraphe 1.9.2 et davantage de détails sont donnés au fur et à mesure de la lecture du devis.

*Veuillez vous reporter à l'article 2.11 Membrane de finition
.1 Soprema Sopralene HR GR*

Le paragraphe 3.8.4 mentionne que la membrane de finition a été collée au chalumeau, mais que la membrane Sopralene HR GR est appliquée à l'aide d'un adhésif. Si Soprasmart 180 est utilisé, une membrane de finition collée au chalumeau est nécessaire. Veuillez préciser.

Réponse n° 15

Le devis sera révisé par addenda.



Question n° 16

J'ai quelques questions concernant l'assemblage du toit (section 07 52 00). L'assemblage général figure au paragraphe 1.9.2 et davantage de détails sont donnés au fur et à mesure de la lecture du devis.

Veillez vous reporter au paragraphe 3.8.2 Application de l'isolant effilé

Il est indiqué ici de d'appliquer du bitume chaud à la vadrouille (EPS effilé). Le pare-vapeur mentionné (paragraphe 2.4.1) est le Sopravap'r qui a une surface en polyéthylène tissé et n'est pas compatible avec le bitume chaud.

Veillez également noter que la description du produit au paragraphe 2.4.1 mentionne une surface poncée qui serait un produit différent de la liste (Lastobond 195, 240), qui est compatible avec le bitume chaud. Veuillez préciser.

Réponse n° 16

Le devis sera révisé par addenda.

Question n° 17

J'ai d'autres points à faire clarifier à la section 07 52 00.

Veillez vous reporter à l'alinéa 3.8.3.1 Coller le panneau de recouvrement sur l'isolant avec de la colle vulcanisée

L'assemblage énuméré aux paragraphes 1.9.1 et 1.9.2 indique tous deux qu'il faut utiliser de la mousse d'uréthane (Soprema Duotack Foamable adhesive) pour coller le panneau de recouvrement plutôt que l'adhésif vulcanisé indiqué à l'alinéa 3.8.3.1. Veuillez préciser.

Réponse n° 17

Le devis sera révisé par addenda.

Question n° 18

En ce qui concerne les couvre-fenêtres :

12 21 23 Store déroulant

2.1.2 Tissu d'ombrage : fil de polyester enduit de vinyle renforcé extrudé, 0,76 mm (épaisseur de 0,030 po), max. 3 % de la superficie ouverte

2.2.2. Tissu d'ombrage : fil de polyester enduit de vinyle renforcé extrudé, 0,76 mm (épaisseur de 0,030 po), max. 3 % de la superficie ouverte

3.1.1 Installer des stores à toutes les fenêtres extérieures, sauf à l'emplacement des briques de verre (A2.2 indiqué dans la douche – donc pas de couvre-fenêtre)

Les vitrages W20, W21, W22 et W23 (A2.3) des fenêtres hautes doivent-ils être recouverts d'une toile double à fonctionnement manuel?

W5, W6, W8, W9 ont des allèges (A6.1) – faut-il couvrir cette partie du vitrage?

Réponse n° 18

Le vitrages des fenêtres hautes ne reçoivent pas de couvre-fenêtres.

Question n° 19

Avez-vous une date de début de construction proposée?



Réponse n° 19

La date de début des travaux sera postérieure à l'attribution du marché et fondée sur les délais de traitement des demandes de vérification de sécurité. Une fois les cotes de sécurité obtenues, l'entrepreneur peut présenter un calendrier aux fins d'examen. Se reporter à la section 01 31 19.

Question n° 20

Les pieux hélicoïdaux seront-ils une solution de rechange acceptable?

Réponse n° 20

Les pieux hélicoïdaux ne sont PAS une option de remplacement acceptable.

Question n° 21

Vous trouverez ci-joint une demande de remplacement pour les stores à enroulement doubles dans les installations de la GRC de Coaldale.

Réponse n° 21

Le remplacement des stores à enroulement doubles est acceptable. Cette disposition sera ajoutée à la section 12 21 23 par voie d'addenda.

Question n° 22

Selon le dessin A2.2, le mur extérieur de type X6 montre BLOC DE BÉTON de 190, mais à GL-L, il montre BLOC DE BÉTON de 240; veuillez clarifier.

Réponse n° 22

Sauf indication contraire, l'étiquette murale « X6 » de la légende du mur extérieur indique que l'épaisseur primaire est de 190 mm pour les blocs de béton. Le plan d'étage indique un bloc de béton de 240 mm. La note sur le plan clarifie l'épaisseur du bloc comme il est indiqué autrement. Pour confirmer, le mur le long de la ligne de quadrillage L est en blocs de béton de 240 mm. Voir également le plan de construction S1.4.

Question n° 23

Selon le dessin S1.4, GL12 de GL-D à GL-H indique un mur de béton de 240, mais BLOC DE BÉTON de 190 à partir de A2.2; veuillez clarifier l'épaisseur de la paroi.

Réponse n° 23

La section du génie des structures a confirmé qu'il faut un bloc de 240 mm. Un addenda sera publié pour faire correspondre les exigences architecturales et structurales.

Question n° 24

Veuillez trouver la demande d'approbation du produit ainsi que la fiche technique du produit. Section 09 80 00, Traitement acoustique, paragraphe 2.1.3 Éléments acoustiques en fibre de bois cimentaire.

Voir deux pièces jointes envoyées par courriel le 13 février 2019.

Réponse n° 24

Le produit de remplacement des panneaux muraux en fibre de bois cimentaire est acceptable. Des joints supplémentaires sont prévus par ce produit qui devront être scellés pour éviter tout dommage de la part des utilisateurs. Des modifications seront apportées à la section 09 80 00 du devis.

Question n° 25

En référence au dessin A1.1 :



**Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

- a. Il y a une note visant un « garde-corps » près de GL-A et GL-12, bien que je ne trouve pas d'information sur le type de rampe; veuillez fournir des informations supplémentaires.
- b. Le transformateur nécessite-t-il une enceinte en garde-corps similaire à celle qui entoure le compteur de gaz? Dans l'affirmative, veuillez préciser.
- c. Veuillez indiquer la hauteur de la clôture grillagée requise à l'arrière du bâtiment près de GL-L et GL-7.
- d. Veuillez fournir des détails sur les butées de roue.
- e. Veuillez confirmer la quantité de supports à vélos requise, j'en ai trouvé 4 sur les plans, mais selon la section 10 80 00 du devis, au parag. 2.1.2, seulement 2 supports sont requis.

Réponse n° 25

- a. De l'information sera ajoutée par addenda pour préciser les exigences relatives au garde-corps.
- b. Voir le détail 3/E0.1 au dessin E0.2
- c. La clôture aura une hauteur de 1 830 mm. Des précisions seront fournies par addenda.
- d. Des clarifications seront publiées par addenda pour les butées de roues en béton préfabriqué.
- e. Des clarifications seront publiées par addenda pour faire correspondre les quantités.

Question n° 26

Existe-t-il un fabricant agréé pour les casiers métalliques de types L1 à L4? Le devis n'indique pas le nom d'un fabricant.

Réponse n° 26

Le libellé des casiers de types L1 à L4 sera modifié au moyen d'un addenda à « fabricant acceptable ».

Question n° 27

Le casier de type L5 porte le numéro d'article « EDHG10155.15 » de Spacesaver, bien que notre fabricant ait noté que ce code d'article est inconnu.

Réponse n° 27

Des éclaircissements seront fournis au sujet du fournisseur du système de casier.

Question n° 28

L'heure de clôture des soumissions indiquée est 14 h HNE; encore une fois, puisque le projet est situé en Alberta et que la plupart des entrepreneurs généraux se trouvent en Alberta et utilisent l'HNR, est-il possible de prolonger l'heure de clôture jusqu'à 14 h HNR pour nous permettre de terminer nos soumissions en fonction de l'heure standard?

Réponse n° 28

Aucune modification à apporter.

Question n° 29

Un cautionnement de soumission sera-t-il exigé pour le projet?

Réponse n° 29

Les informations sont incluses dans l'AO.

Partie 2 : Changements

Modification n° 1

SUPPRIMER IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES, Paragraphe 1 dans son intégralité et **INSCRIRE** ce qui suit :



IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements concernant le présent appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1 ou à l'adresse de courriel diane.perkins@rcmp-grc.gc.ca, et ce, le plus tôt possible pendant la période de l'appel d'offres. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de R2710T, toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de réception des soumissions afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse PAS y répondre.

Modification n° 2

SUPPRIMER IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS, Paragraphe 1 dans son intégralité et **INSCRIRE** ce qui suit :

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Le paragraphe 1 de l'IG10 du R2710Test remplacé par le texte suivant :

1. Une soumission présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des soumissions au plus tard à la date et à l'heure limites de clôture des soumissions. Le document doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant le soumissionnaire. Le numéro du télécopieur pour la réception des révisions est le 613-825-0082. La responsabilité de faire parvenir les soumissions à la bonne adresse et dans les délais prévus incombe entièrement au soumissionnaire.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES